

DELIBERATION DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu le règlement intérieur de l'Université de Limoges,

Conseil académique du 27 janvier 2025 :
Décision n° 570/2025/CAB

Sujet : Election Membres Enseignants-Chercheurs de la Commission Recherche à la Commission de la Stratégie Internationale

Un appel à candidatures auprès des enseignants-chercheurs élus à la Commission de la Recherche a été initié.

Trois enseignants-chercheurs ont déposé leur candidature :

- Monsieur Stéphane Mandigout
- Madame Chantal Damia
- Madame Małgorzata Grybos

Celles-ci sont proposés au vote en séance, dont voici le résultat :

- Nombre d'électeurs : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Nombre de votes pour :
 - o Monsieur Stéphane Mandigout : 12
 - o Madame Chantal Damia : 12
 - o Madame Małgorzata Grybos : 12
- Nombre de votes blancs : 1

Fait à Limoges, le 27 janvier 2025

Le Président de l'Université de Limoges
Président du CAC

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de janvier 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*